



**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé
Section « Sécurité sociale »**

CSSS/08/068

AVIS N° 08/08 DU 8 AVRIL 2008 CONCERNANT LA DEMANDE DE LA BANQUE CARREFOUR DE LA SECURITE SOCIALE RELATIVE A LA CANDIDATURE DE MONSIEUR PATRICK BOCHART AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment ses articles 24 et 25 modifiés par la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses;

Vu l'Arrêté Royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale, notamment son article 4;

Vu la demande de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 19 février 2008;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale reçu le 7 mars 2008;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. La Banque Carrefour de la sécurité sociale soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Monsieur Patrick Bochart aux fonctions de conseiller en sécurité, en application de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande, qu'il possède, considéré globalement de bonnes connaissances en matière d'informatique et de sécurité de l'information, ainsi qu'en ce qui concerne le réseau de la sécurité sociale.
- 2.2.** Le candidat n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité.

Il est précisé qu'il exercera ses fonctions à temps plein.

Par ces motifs,

le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

émet un avis favorable.

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Chaussée Saint-Pierre, 375 – 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11)
--